



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

ICH-02 Formulaire
Reçu CLT / CIH / ITH

29 MARS 2019

N° 0210

LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

Date limite 31 mars 2019
pour une possible inscription en 2020

Les instructions pour remplir le formulaire de candidature sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

Les candidatures qui ne se conformeraient pas à ces instructions et à celles qui figurent plus bas
seront considérées incomplètes et ne pourront pas être acceptées.

Les États parties sont également encouragés à consulter l'aide-mémoire pour l'élaboration d'un
dossier de candidature à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité,
mis à disposition sur la même page Internet.

A. État(s) partie(s)

Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

République Algérienne Démocratique et Populaire
République Islamique de Mauritanie
Royaume du Maroc
République Tunisienne

B. Nom de l'élément

B.1. Nom de l'élément en anglais ou en français

Indiquez le nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications.

Ne pas dépasser 230 caractères

Savoirs, savoir-faire et pratiques liés à la production et à la consommation du couscous

B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant

Indiquez le nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en
français (point B.1).

Ne pas dépasser 230 caractères

En arabe :

المعارف والمهارات والممارسات المتعلقة بإنتاج الكسكس وتناوله

En amazighe :

ⵜⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ ⵜⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ ⴰ ⵜⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ ⴰⵏ ⵜⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ ⴰ ⵜⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ ⴰⵏ ⵜⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ :

Tussniwin, tussnigatin d useqdec n tfaresd d wucci n seksu

B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné.

Le mets « Couscous » qui est concerné par l'élément est la traduction et la transcription latines de : Seksu, Kuseksi, Kseksu..., termes d'origine amazighe (berbère) voulant dire grains/ graines bien roulés. La racine (S.K.S) se retrouve dans tous les pays soumissionnaires. Dans les dictionnaires arabes, il est attesté à partir du XIXème siècle sous la forme de «Kuskusi ». Il est aussi connu sous d'autres dénominations, comme Uču (uchu) et Učču (utchu) chez certaines populations du Sahara, ce qui signifie en amazighe «nourriture », sens que l'on retrouve d'ailleurs en arabe dans tous les pays soumissionnaires sous forme « taâm ». Il est attesté en « naama » en Algérie et en Tunisie, qui pourrait signifier « providence ».

Appellations communes à tous les pays : Seksou, Kousksi, Kseksou, Taâm, Naâma

Appellations particulières :

- Algérie : outchou, ouchou, berkoukes, berboucha
- Mauritanie: bassi, mdjari, ngammu, ain setta, brayma

C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé.

Ne pas dépasser 170 mots

Les communautés, les groupes et les individus concernés par « les savoirs, savoir-faire et pratiques liés à la production et à la consommation du couscous » se rapportent à toutes les populations de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie. Tous considèrent ces aspects comme faisant partie de leur patrimoine culturel immatériel. Femmes et hommes, jeunes et moins jeunes, sédentaires et nomades, issus du monde rural ou citadin, ainsi que de l'émigration, tous s'identifient à cet élément non seulement en sa qualité de mets emblématique, mais aussi pour ses dimensions sociales, symboliques très fortes, son importance pour renforcer le vivre ensemble, enfin et surtout pour sa présence affirmée à tout événement significatif culturel ou cultuel, heureux ou tragique. L'esprit du couscous est l'expression de la vie en société.

Les artisans qui fabriquent les ustensiles relatifs au couscous, les agriculteurs qui produisent les céréales, les meuniers qui les transforment en semoule, les commerçants et plus récemment les hôteliers, tous sont concernés par l'élément en général.

Les femmes, en particulier, détiennent un rôle fondamental dans la préparation et la consommation du mets, et dans la pratique et la conservation des systèmes de valeurs symboliques qui s'y rattachent.

Des ONG, associations, coopératives, détenteurs, élus locaux, sont aussi considérés dans le

présent dossier comme les représentants des communautés, des groupes et individus concernés.

D. Localisation géographique et étendue de l'élément

Fournissez des informations sur la présence de l'élément sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l'élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l'existence d'éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d'un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d'autres États.

Ne pas dépasser 170 mots

L'élément existe et se manifeste sur l'ensemble des territoires des quatre États soumissionnaires et pas uniquement. Il constitue une des principales pratiques sociales et symboliques, profondément ancrées dans l'histoire et la mémoire. Elle est partagée par l'ensemble des communautés dans leurs territoires respectifs.

Bien que chaque aire géographique, qu'elle fut de plaine, de montagne, d'oasis, du Sahel ou du Sahara, du littoral ou des îles, ait ses propres spécificités culinaires en rapport avec les écosystèmes, la production et la consommation du couscous sont partagées par toutes ces communautés tant dans les dimensions sociales quotidiennes ou festives que dans les dimensions symboliques rituelles ou cérémonielles. Quelle que soit l'aire considérée, à travers l'espace et à travers le temps, le couscous est présent, dans l'ordinaire et le circonstanciel, lors de cérémonies de joie ou de peine, dans les "zaouïas" (lieux de cultes traditionnels) ou même en plein air à l'occasion d'offrandes et d'échanges de dons, et dans les grands rassemblements familiaux ou communautaires.

Dans le monde rural, certaines pratiques sont plus particulièrement prononcées, rattachées au calendrier agricole et aux rituels entrepris auprès des saints et des lieux sacrés.

Le couscous est aujourd'hui apprécié partout dans le monde et prend ainsi une dimension universelle remarquable.

E. Personne à contacter pour la correspondance

E.1. Personne contact désignée

Donnez le nom, l'adresse et les coordonnées d'une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature.

Titre (Mme/M., etc.) :	Madame
Nom de famille :	Galleze
Prénom :	Ouiza
Institution/fonction :	Maître de recherche, Division de recherche "Patrimoine culturel, culture vécue et production de sens" au Centre National de Recherches Préhistoriques Anthropologiques et Historiques (CNRPAH)
Adresse :	3 Rue Francklin Roosevelt, Alger
Numéro de téléphone :	0021321617328
Adresse électronique :	contact@cnrpah.org
Autres informations pertinentes :	www.cnrpah.org

E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)

Indiquez ci-après les coordonnées complètes d'une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.

MAROC

TITRE (MME/M., ETC.) : M.

NOM DE FAMILLE : NAMI

PRENOM : MUSTAPHA

INSTITUTION/FONCTION : DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL / CHEF DE SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

ADRESSE : 17, AVENUE MICHLIFEN, AGDAL - RABAT

TEL: +212 663 859 712

ADRESSE ELECTRONIQUE : MUSTAPHA.NAMI@GMAIL.COM

MAURITANIE

TITRE (MME/M., ETC.) : M.

NOM DE FAMILLE : SALIHY

PRENOM : NAMI MOHAMED KABER

INSTITUTION/FONCTION : CONSERVATEUR NATIONAL DU PATRIMOINE

NUMERO DE TELEPHONE : 0022236302677

ADRESSE ELECTRONIQUE : NAMISALIHY@GMAIL.COM

TUNISIE

TITRE (MME/M., ETC.) : M.

NOM DE FAMILLE : BEN SOULA

PRENOM : IMED

INSTITUTION/FONCTION : INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE, DIRECTEUR DE DEPARTEMENT DE L'INVENTAIRE ET DE L'ETUDE DES BIENS ETHNOGRAPHIQUES ET DES ARTS CONTEMPORAINS

ADRESSE : 4, PLACE DU CHATEAU, 1008, TUNIS, REPUBLIQUE TUNISIENNE

NUMERO DE TELEPHONE : +216 71 561 622/ +216 98 953 645

ADRESSE ELECTRONIQUE : IMED_SOULA@YAHOO.FR

1. Identification et définition de l'élément

Pour le **critère R.1**, les États **doivent démontrer** que « l'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ».

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l'élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel
- les arts du spectacle
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autre(s) ()

Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ;
- b. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément ;
- c. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l'égard de l'élément ;
- d. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a. que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;
- b. que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;
- c. qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;
- d. qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et
- e. qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette section doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordées en détail dans le dossier de candidature.

- (i) Fournissez une description sommaire de l'élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l'ont jamais vu ou n'en ont jamais eu l'expérience.

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

L'élément concerne le mode de préparation, les conditions et outils nécessaires à la fabrication, les artefacts associés et les circonstances de la consommation du couscous.

Ce mets est préparé à partir de semoule de céréales de blé ou d'orge (et parfois de manière localisée ou saisonnière à base de maïs, de mil, de sorgho, de gland...), roulée à la main et cuite après 2 ou 3 passages à la vapeur. Le couscous est accompagné d'adjuvants végétaux divers et de différentes viandes, poisson y compris, en fonction du territoire, de la saison, des circonstances et des conditions sociales.

La production du couscous est une chaîne opératoire qui commence par la céréaliculture (connue depuis le Néolithique en Afrique du Nord), la moulure des graines pour obtenir une semoule qui sera roulée puis cuite à la vapeur. Ces pratiques sont associées à un ensemble d'outils, instruments et ustensiles exclusifs et indispensables.

Pour les circonstances de sa consommation, la présence de ce mets est indispensable lors d'événements auxquels il est étroitement associé : les regroupements familiaux tels que les naissances, les mariages et les enterrements, et les différentes manifestations rituelles sacrées

ou profanes.

La préparation du couscous est cérémoniale, elle nécessite plusieurs opérations : la semoule est obtenue par moulure à l'aide de meules ou de moulins (qui faisaient autrefois partie du mobilier de maison, actionnés à la main au moyen d'une tige). Elle est roulée ensuite par les mains de femmes dans des écuelles en terre cuite, en bois ou en vannerie (ou plus récemment en métal) pour obtenir des grains calibrés à l'aide de tamis en bois, dont le maillage était en boyaux ou en vannerie et désormais en fils de métal.

La semoule ainsi roulée traditionnellement en groupe, peut être conservée durant des mois. Les grains sont ensuite trempés puis passés à la vapeur dans un couscoussier en sparterie ou en terre cuite (ou plus récemment en métal), disposé sur une marmite pouvant aller au feu et contenant la sauce, avec des ingrédients divers et variés (légumes, viandes, épices et herbes aromatiques, etc.).

La sauce est constituée d'un assortiment de légumes, de viandes ou de poissons dont la composition est tributaire de plusieurs facteurs, notamment les produits de saison, de terroirs, et des circonstances.

- (ii) *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l'élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l'égard de la pratique et de la transmission de l'élément ? Si c'est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

L'élément, dans ses différentes manifestations et son utilisation multiple, implique plusieurs détenteurs et praticiens, directement ou indirectement concernés, qui peuvent sommairement se décliner en catégories suivantes:

- La première catégorie imposante sont les détentrices: les femmes qui roulent le couscous (à la main avec écuelles et tamis) et le font cuire dans les couscoussiers. Elles sont en contact direct et exclusif avec le couscous. Dans la tradition, les femmes roulent le couscous, selon des rôles spécifiques en rapport avec leurs âges : les jeunes femmes roulent le couscous, les plus âgées surveillent l'organisation et la cuisson et les petites filles veillent à servir et à répondre aux besoins des précédentes pour que celles-ci ne ralentissent pas la cadence. Cette présence en soi est l'expression réelle de la transmission. Dans des événements communautaires, toutes accompagnent les gestes par des chants spécifiques. Traditionnellement, plusieurs ustensiles étaient confectionnés par les femmes.

- La deuxième catégorie se compose, actuellement, de toutes les personnes ou groupes impliqués dans la fabrication des ustensiles de production directe du couscous : la fabrication à domicile, ainsi que les manufactures, coopératives et micro-entreprises tenues par des hommes et des femmes pour fabriquer tamis (ghorbal), couscoussiers, écuelles, assiettes, cuillères... avec diverses matières en terre, bois et vannerie (plus récemment en métal).

- La troisième catégorie compte les producteurs indirects comme les agriculteurs et les fabricants de meules.

- La quatrième catégorie représente les groupes et individus qui se trouvent sur les lieux où le couscous est consommé. Toutes les familles regroupées pour sa consommation, qui a lieu quasi quotidiennement dans sa version ordinaire, et les communautés réunies à l'occasion de divers événements et circonstances, dans sa version festive ou cérémonielle.

- Enfin la cinquième et dernière catégorie émergente se rapporte aux nouveaux chefs et restaurateurs qui ont la maîtrise technique de la préparation du couscous selon une démarche formelle.

- (iii) *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l'élément sont-ils transmis de nos jours ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

De nos jours, comme autrefois, « rouler le couscous » et ses préparations multiples constituent une somme de savoirs et savoir-faire qui se transmettent directement de façon non formelle. C'est en bas âge, que la chaîne initiatique débute dans un espace féminin, auprès des aînées (mères, grand-mères, tantes ou voisines). La somme des gestes se transmet par l'observation et la reproduction.

Pour la préparation traditionnelle de grandes quantités de couscous lors d'événements exceptionnels (mariages ou rituels), les femmes procèdent souvent de façon collective et dans des espaces ouverts. Les filles y apprennent non seulement les différentes phases et techniques, mais également toutes les pratiques matérielles et symboliques qui accompagnent cette ambiance : chants, gestes, expressions orales caractéristiques et organisations rituelles, etc.

La position corporelle du roulage du couscous est également à préciser : jambes tendues et à plat contournant l'écuelle, le torse au-dessus en position avancée.

Les adultes apprennent aux jeunes que le partage procure une ambiance empreinte de solennité, et les encouragent à s'impliquer progressivement dans les différentes phases. Ainsi, tous sont ou seront des porteurs de charges symboliques et de pratiques sociales véhiculées par cette consommation.

Pour la fabrication des ustensiles, ceux en argile sont réalisés par des potières, ceux en bois sont produits par des coopératives ou manufactures artisanales, souvent familiales, qui favorisent la transmission filiale de père en fils, entre frères ou entre cousins.

Depuis quelques décennies la transmission formelle se développe, car la plupart des écoles hôtelières et gastronomiques et même des centres de formation intègrent l'enseignement de ce mets dans leurs programmes. Cela favorise désormais une transmission pédagogique hors du cadre familial ou intime. Les lauréats issus de ces écoles acquièrent la pratique et les savoirs relatifs à la préparation du couscous dans toutes ses déclinaisons de saveur, de senteur et d'assaisonnement. Ajoutons à cela la télévision, Internet et le livre, très généreux en matière de diffusion de recettes de couscous.

Face à la modernisation et à la préparation rapide, beaucoup de ces nouveaux détenteurs mettent en avant la tradition avec le label de «préparation maison», «fait main» ou «couscous traditionnel».

Pour assurer la conservation des aspects non culinaires de l'élément, à savoir les rites, les expressions orales et certaines pratiques sociales, ceux-ci font aussi l'objet de transmission par les détenteurs souvent regroupés en associations, ou dans des festivals et des clubs, en fonction des événements à célébrer.

(iv) *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l'élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Le couscous, présent dans tout événement social ou culturel, est à la fois ordinaire et spécial. Ordinaire par la fréquence de sa consommation en famille et spécial de par le rôle fédérateur rassembleur et réconciliateur qu'il joue à l'occasion de rencontres communautaires de commensalité et de convivialité.

Sa préparation reflète l'environnement immédiat en rapport avec le biotope et le terroir, tendant vers des dimensions symboliques, sacrées, religieuses, sociales et communautaires. Il procure à tous un fort sentiment de valorisation identitaire qui confirme, tant par son ancestralité que sa contemporanéité, la création d'une cohésion sociale sans cesse renouvelée.

Ces aspects lui attribuent la construction et la mesure de la cohésion sociale. Il se prête à la préparation collective qui favorise les rencontres, avantage la communication, encourage les échanges intergénérationnels et affirme le resserrement et le renforcement du lien social aussi bien autour de sa production et aux occasions de sa consommation.

Il consolide l'entraide avec un sentiment de soutien social et communautaire et favorise le vivre

ensemble. Lors de la perte d'un être cher, les voisins offrent à tour de rôle un couscous à la famille en deuil. Au septième jour d'une naissance, un couscous collectif est offert aux voisins, à la famille, et même aux passants et voyageurs.

Ses significations culturelles sont très fortes, tant par sa présence dans tous les événements culturels et culturels, les fêtes religieuses, les visites aux saints et lieux sacrés que par les rituels qui tournent autour et où le rôle féminin est omniprésent.

Des dimensions symboliques qu'il incarne, on peut citer notamment la notion de "baraka" qui est, dans l'imaginaire social dans les quatre pays soumissionnaires, signe d'abondance, providence... D'ailleurs la multiplication des grains de couscous signifie qu'avec une petite quantité on peut nourrir plus de gens qu'on ne croit, parce que c'est un plat béni qui se perpétue à l'infini et plusieurs mythes qui sous-tendent de grands événements culturels sont construits sur la multiplication providentielle du grain de couscous (voir le Sboua de Timimoun). Dans l'imaginaire des populations: "l'accouplement du ciel et de terre a enfanté le couscous".

Dans le monde rural, pour conjurer un sort (individuel ou collectif), un couscous offert (wâ'da ou mâ'rouf) est destiné aux esprits des lieux comme les sources d'eau, les forêts ou les pâturages de transhumance, comme il peut être offert aux saints protecteurs. Tout passant est invité à en consommer, ne serait-ce qu'une bouchée pour la "baraka".

La production des outils et des ustensiles encourage l'activité artisanale de poterie et l'artisanat du bois, mettant en mouvement des ressorts artisanaux dans le cadre du respect d'un développement durable.

Le couscous est le mets offert dans les entraides sociales exprimées par différents noms selon les communautés (tiouizi, touiza, ma'ouna, raghatta, ma'arouf).

En Algérie et au Maroc, il est au centre des fêtes profanes comme Anzar (rituel destiné à provoquer la pluie)...

En Mauritanie, on trouve al-ghadwa, un couscous que la jeune épouse envoie les jours de fêtes à sa belle-famille.

En Tunisie, particulièrement dans le Nefzaoua, la nouvelle mariée envoie à sa famille un couscous spécial appelé « Gas'sat Errdha » (le plat de l'accord) dont la réception et la consommation par les deux parents signifient leur satisfaction et la continuité des rapports familiaux.

(v) *Existe-t-il un aspect de l'élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme ou à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Le couscous est un mets qui compte un répertoire de symboliques, de significations, de dimensions sociales et culturelles toutes liées à la solidarité, à la convivialité, à la commensalité et au partage, et procure à toutes les communautés un sentiment d'entente et de communion.

L'ensemble des manifestations liées à l'élément ne comportent absolument aucune pratique, quelle qu'elle soit, qui serait, d'une manière ou d'une autre, contraire aux principes fondamentaux des droits de l'homme et du respect inviolable de l'intégrité de la personne humaine, ou du respect de la nature et de l'univers. Au contraire, grâce au couscous, individus et groupes entretiennent des relations très fortes de respect mutuel, car ils partagent les mêmes référentiels culturels et se réjouissent des moments d'entente et de dialogue que ce plat séculaire leur procure.

Ces activités écologiques et artisanales sont un terreau de création d'activités en permanence, qui respectent la biodiversité et qui génèrent des revenus. Liées au calendrier agricole, toutes les activités relatives à l'élément contribuent à asseoir les principes de développement durable en restant dans le respect de la nature et de l'univers.

Le calendrier agricole inscrit plusieurs rendez-vous avec la nature, des journées de fêtes qui réunissent les communautés autour d'un couscous : Yennayer fête ancestrale qui marque le début de l'année berbère, la fête du printemps, et plus localement Aghdal au Maroc, Tassentit

en Algérie, Mayou en Tunisie et Ansra en Mauritanie et en Tunisie pour fêter la cueillette des premiers fruits.

Ainsi, l'élément, dans toutes ses variantes, réunit une série d'actes qui non seulement s'inscrivent dans le respect de l'environnement, mais agissent parfois dans l'éloge et la célébration de fêtes, hymnes à la nature et à l'univers.

2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue

Pour le critère R.2, les États doivent démontrer que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ». Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l'inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l'élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle.

(i) Comment l'inscription de l'élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l'élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?

(i.a) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

L'inscription de l'élément sur la liste représentative permettra de sensibiliser les acteurs à l'importance du PCI en général et à la dimension culturelle de leurs activités en particulier dans les volets social et économique. Ceci aura des retombées directes et des conséquences positives sur la visibilité du PCI au sein des communautés dans les pays souscripteurs, celles-ci prendront conscience de leurs richesses en matière de pratiques patrimoniales vivantes, d'activités artisanales et de créativité : tout un patrimoine culinaire, vestimentaire, médicinal, festif et culturel extrêmement riche qui traduit les propriétés écologiques du terroir et constitue un aspect important des ressources culturelles locales.

Elles s'initieront par la même occasion à mieux valoriser leurs richesses culturelles qui confortent leur identité, la cohésion et les liens sociaux.

Individus et groupes donneront de l'importance au patrimoine vivant en général et œuvreront localement en vue de sa sauvegarde et de sa transmission. L'inscription contribuera ainsi à assurer une plus grande visibilité du patrimoine culturel immatériel à l'échelle locale.

Grâce à la complexité de l'élément oscillant entre l'utilitaire et le symbolique, cette possible inscription attirera l'attention des communautés locales sur les autres expressions et catégories constituant leur patrimoine vivant.

(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

L'inscription de l'élément sur la liste représentative contribuera à la visibilité du PCI dans les pays souscripteurs. Les répercussions positives pourraient conduire à des échanges plus denses entre les populations, favorisant ainsi un tourisme écologique, un partenariat culturel comprenant tous les éléments du patrimoine et la volonté de faire valoir les produits du terroir, les pratiques ancestrales et les études sur les coutumes et les traditions des pays qui restent au demeurant très proches dans différents domaines.

Déjà le projet de l'inscription a provoqué des rencontres entre associations, des événements interuniversitaires, des festivals internationaux, les acteurs ont pu discuter ensemble de la portée commune de leurs contenus patrimoniaux et de leurs manifestations dans chaque pays.

Bien que les quatre pays s'étalent géographiquement sur des millions de km², leurs populations partagent des savoirs, des savoir-faire, des pratiques de systèmes symboliques et de représentations, accompagnés de gestes et de gestuelles si proches que le recoupement de leurs créations respectives pourrait éclairer davantage les groupes et individus sur ce qui les lie solidement.

Ainsi, la reconnaissance de cet élément comme patrimoine de l'humanité encouragera le développement des échanges, des partenariats et des synergies entre les pays et leurs communautés respectives, en plus de celles déjà en place, pour mettre en exergue leurs patrimoines respectifs et travailler sur des projets communs pour des échanges culturels et économiques.

Tout ceci favorisera par conséquent une plus grande visibilité du patrimoine culturel immatériel de ces pays en général.

(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

Aujourd'hui, le couscous est intégré et adopté par le monde entier. C'est un plat universel qui appartient déjà à l'humanité. Son inscription sur la liste représentative de l'UNESCO, faisant la lumière sur ses aspects patrimoniaux, rehaussera davantage l'importance et la visibilité du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en vertu de cette dimension universelle très forte.

Cette inscription incitera les détenteurs et les praticiens d'éléments similaires de par le monde à inscrire leurs propres patrimoines.

Elle incitera les Etats qui n'ont pas encore ratifié la Convention à le faire afin de sauvegarder des éléments de leur PCI. Ainsi, ils feront la lumière sur leurs richesses patrimoniales et contribueront à enrichir le patrimoine culturel immatériel partagé.

Cette inscription montrera aussi que les savoir-faire et les pratiques traditionnelles peuvent évoluer dans le monde moderne et la globalisation sans en être altérés. Elle rappellera que malgré la modernité, l'individu a tout le temps besoin de se ressourcer en retournant aux traditions et produits du terroir .

L'inscription renforcera l'attention portée aux aspects culturels des grands éléments marqueurs de la culture humaine comme c'est le cas de cet élément qui montre bien que les productions industrielles, quel que soit leur niveau de développement, ne sont pas en mesure de se substituer au savoir empirique, à la tradition et à la charge symbolique qu'il porte.

(ii) Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l'inscription de l'élément ?

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

Les "savoirs, savoir-faire et pratiques liés à la production et à la consommation du couscous" témoignent d'une importance socioculturelle largement confirmée dans les pays soumissionnaires. À travers l'histoire, le couscous a pu voyager et s'étendre à d'autres contrées, au Sahel, dans les îles méditerranéennes. Au 20^e siècle, il a atteint l'Europe, les Amériques et l'Asie. Il incarne et reflète l'échange et le partage culturel réussis. Pour cela, son inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel renforcera davantage les élans de dialogues et d'échanges interculturels entre les pays, entre les peuples et les communautés qui le partagent, de façon diversifiée.

La promotion de l'élément dans ce qu'il véhicule comme symbolique socioculturelle à l'échelle mondiale encouragera et renforcera davantage le dialogue, les échanges, la communication et les interactions entre les détenteurs initiaux et les praticiens de l'élément, contribuant ainsi au développement d'un réseau international fondé sur l'échange de connaissances et de savoir-faire. Cet échange sera facilité par le caractère multinational reconnu par les Etats

soumissionnaires et qu'ils entendent sauvegarder comme patrimoine partagé à partager avec l'humanité entière.

Mets fédérateur et collectif, le couscous est un véritable médiateur entre les communautés, groupes et individus. Son inscription consolidera sa fonction de communication et de dialogue en mettant en exergue les valeurs d'échange, de partage, de solidarité et de vivre-ensemble.

(iii) Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l'inscription de l'élément ?

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

L'inscription des « savoirs, savoir-faire et pratiques liés à la production et à la consommation du couscous » sur la Liste représentative de l'UNESCO constituera une reconnaissance à même de qui montrer comment les traditions culinaires, somme de gestes ancestraux, sans cesse recrées, sont un patrimoine à entretenir et à valoriser.

Déjà l'élément, résultat d'une perpétuelle recréation à travers les siècles, est un long processus d'expérimentation dans la production et la consommation du couscous, mais aussi dans les festivités et les événements qui l'entourent. Cette accumulation culturelle lui a affecté tout un répertoire de symboliques, de représentations aux retombées riches en termes de pratiques.

La diversité des mets, d'assaisonnements, de formes, d'acception, d'usage et de représentations entre les différentes localités et dans différents pays, tous d'ordre écologique, atteste d'un continuel échange de créativité entre les communautés et la nature et reflète le respect infailible entre elles.

En usant des matériaux exclusifs consacrés à la préparation du couscous et à tous les événements y afférant, c'est l'inventaire de toute la vie sociale, historique et anthropologique qu'on énumère à chaque fois.

La dynamique de l'élément, attestée par sa longue histoire chargée de mutations et d'échanges interculturels et ethniques (migrations intracontinents et intercontinents, diasporas), sensibilisera davantage à l'importance de la créativité humaine dans la continuité et la sauvegarde du PCI. Elle incitera les communautés, groupes et individus à une meilleure reconnaissance mutuelle dans la mesure où le respect de la diversité culturelle, en tant que valeur et principe, est profondément ancré dans le PCI, à l'instar du couscous autour duquel se réunissent et se côtoient des traditions très variées issues d'aires culturelles différentes.

Enfin, elle remettra au premier plan l'importance de la créativité culinaire et de la haute technicité qui caractérisent sa pratique traditionnelle : ce faisant, elle participera à la valorisation du travail des femmes et à leur apport essentiel aux cultures traditionnelles.

3. Mesures de sauvegarde

Pour le critère R.3, les États doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ».

3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l'élément

(i) Comment la viabilité de l'élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

La viabilité et la visibilité de l'élément n'ont cessé de croître, ces dernières années, dans les pays soumissionnaires de la présente candidature, mais pas uniquement, grâce notamment à la participation des communautés et l'insistance des associations qui font un travail remarquable.

Les communautés, liées par une histoire, des pratiques et des cultures communes, sont encore

fermement attachées aux traditions séculaires relatives au couscous. Les femmes accordent une grande importance à la transmission non formelle de leurs savoirs et savoir-faire liés à sa production. La sacralité qui lui est attribuée incite les familles à inculquer à leurs enfants le respect des traditions liées à la consommation de ce mets.

Avec les activités qui tournent autour, le couscous met en oeuvre ses propres instruments, dispose d'espaces de préparation particuliers et d'événements précis qu'il accompagne. Plusieurs traditions lui sont rattachées et nombre de manifestations ne peuvent avoir lieu sans lui ou n'existent que pour lui. On ne peut imaginer un pèlerinage ou un mariage sans couscous. On ne peut même pas imaginer un foyer qui ne possède pas de tamis (ghorbal), écuelle ou faitout (marmite de couscoussier). Ainsi, on peut dire qu'à ce jour, les familles des différents pays souscripteurs ont assuré, et continuent de le faire, la sauvegarde et la pérennité de l'essentiel des pratiques liées à la production et à la consommation du couscous, tout comme leurs ancêtres depuis des siècles. Elles s'attachent continuellement à cette tradition séculaire en reproduisant pratiquement les mêmes gestes, les mêmes rituels et les mêmes pratiques tout en s'adaptant aux innovations en matière d'outils et d'ustensiles utilisés. Hommes et femmes accordent au couscous une grande importance, tant dans leurs pratiques alimentaires que dans les prolongements symboliques, rituels, culturels et sociaux.

Comme par le passé, les familles continuent encore à faire du couscous un élément essentiel de leurs pratiques et de leur mode de vie. Dans les villes, comme en milieu rural, le couscous accompagne systématiquement la vie dans son quotidien et ses manifestations festives ou pénibles.

Tous les événements familiaux, culturels et culturels ont définitivement adopté le couscous comme menu populaire et de tradition.

L'adaptation aux nouvelles technologies et l'assimilation des nouveaux modes de vie n'ont nullement empêché le couscous de continuer à marquer le quotidien des communautés, groupes et individus et d'animer l'essentiel de leurs événements. Des coopératives, des associations, des groupements et collectifs sont créés à chaque fois, surtout par des femmes, pour la production d'un couscous de qualité, selon la tradition et le savoir-faire ancestral, pour que la vie se fasse dans la reproduction/ récréation du terroir.

Même au niveau commercial, les restaurants, les hôtels et les institutions officielles affichent le couscous dans leurs menus, certains mettant en avant les labels de tradition.

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.

- transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle
- identification, documentation, recherche
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- revitalisation

(ii) *Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l'élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Dans les quatre pays, les services et les institutions étatiques encouragent la production et la consommation du couscous conformément aux traditions selon les politiques culturelles et les réalités juridiques, économiques et institutionnelles de chaque Etat :

En Algérie, l'Etat a mis en place : 1) Des dispositifs d'aide financière qui ont favorisé la création de micro-entreprises pour la production de matériels, ce qui a encouragé les entreprises familiales de production des ustensiles ; 2) Des modalités d'accompagnement des associations et des groupements associatifs d'art culinaire et de savoir-faire ancestraux, en mettant à leur disposition des espaces de commercialisation et des programmes de déplacement pour

écouler leur production, dans le cadre d'une économie solidaire et durable. 3) De plus, les institutions de l'Etat aident des associations à être présentes dans les manifestations culinaires internationales (salons, foires...) pour présenter l'élément ; 4) Plusieurs initiatives mises en œuvres par la société civile sont encouragées et soutenues par l'Etat.

Au Maroc, les autorités: 1) Accompagnent l'organisation d'un grand nombre de «maoussems » (festivals traditionnels) sur l'ensemble du territoire national où le couscous est systématiquement présent; 2) œuvrent pour la labellisation de certaines productions traditionnelles du couscous, notamment du « Khmassi » fait de cinq céréales. La labellisation lui confère le caractère de « produit de terroir de qualité », ce qui contribue à la promotion de la production, à la sauvegarde des savoir-faire du couscous et à la promotion d'une économie solidaire et durable; 3) Organisent des festivals spécifiquement dédiés au couscous.

En Mauritanie, le ministère chargé de la Culture a procédé à l'inscription de l'élément sur la liste du patrimoine culturel immatériel national. Le pays mène une politique de mise en valeur de cet élément en encourageant sa présence dans les manifestations, notamment les festivals locaux, régionaux et l'intérêt accordé aux coopératives féminines travaillant dans le domaine à travers les rencontres et sessions de sensibilisation et l'appui qui leur est accordé entrent dans ce domaine.

En Tunisie, l'Etat : 1) A lancé des actions de sensibilisation pour mettre en exergue l'importance de l'élément, sous ses diverses formes ; 2) S'est engagé dans la transmission formelle de la culture du couscous en l'insérant dans la formation des jeunes dans les écoles et les instituts en spécialité d'art culinaire ; 3) A émis deux timbres-poste, en 2009 et 2015, représentant, respectivement, le mets et l'ustensile essentiel associé à sa préparation (couscoussier). 4) Un intérêt particulier a été accordé à la documentation et à la recherche sur l'élément par des enquêtes de terrain, des séminaires et par la valorisation muséographique via la collecte, la conservation et l'exposition des ustensiles et des techniques appropriés au couscous ; 5) Octroi des subventions aux associations, festivals, coopératives et personnes dans le cadre des projets visant la viabilité de l'élément et sa valorisation comme celui de « Dar al-Mouna » (chambre à provisions) à Zemmour du gouvernorat de Médenine, dont l'objectif est de promouvoir la préparation du couscous, ainsi que sa conservation, selon les procédés traditionnels.

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l'(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l'élément.

- transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle
- identification, documentation, recherche
- préservation, protection
- Promotion, mise en valeur
- revitalisation

3.b. Mesures de sauvegarde proposées

Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l'élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d'engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités.

- (i) *Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l'élément ne soit pas menacée à l'avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant ?*

Minimum 570 mots et maximum 860 mots

L'éventuelle inscription de cette composante importante du patrimoine culinaire des quatre pays sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité contribuerait à augmenter la fréquence des lieux favorables à sa consommation. Ces éventualités n'engendreront pas de contraintes ou de menaces par rapport à la sauvegarde de l'élément, au contraire, elles renforceront davantage l'image symbolique et identitaire du couscous dans les communautés dans une perspective d'échange, de partage et de dialogue. Une telle

reconnaissance internationale soutiendra l'importance culturelle et sociale de la production et de la consommation du couscous dans des espaces modernes en plus des espaces familiaux habituels et des ambiances collectives traditionnelles.

Cet élément ne nécessite pas, dans l'état actuel de sa pratique, de mesures de sauvegarde importantes. Il est profondément ancré dans les pratiques sociales et culturelles de toutes les familles. Pourtant, des institutions étatiques, des ONG et des structures économiques traditionnelles sont déterminées à s'impliquer, dans les quatre pays, à mettre en œuvre des activités à caractère préventif à même de contribuer davantage, dans le long terme, à la sauvegarde des savoirs, des savoir-faire et des pratiques liés à la production et à la consommation du couscous.

Ainsi, des mesures communes sont programmées par les quatre pays qui s'engagent à les mettre en œuvre conjointement. Il s'agit notamment de :

1. L'organisation régulière de rencontres, de festivals, d'ateliers d'expositions pour mettre en exergue le couscous dans tous ses états, montrant ses dimensions culturelles et sociales dans l'objectif de renforcer, dans les quatre pays soumissionnaires, l'attachement des populations aux traditions, aux savoirs et aux savoir-faire relatifs à la production et à la consommation du couscous ;
2. La production commune de documentaires audiovisuels de sensibilisation et d'édition de livres à propos des savoirs, des savoir-faire et des pratiques liés au couscous.
3. pour gérer les résultats ou les effets éventuels liés à l'inscription, les Etats prévoient la mise en place d'un comité permanent qui se réunira de façon régulière, pour discuter des retombées de l'inscription.

En plus de ces mesures conjointes de sauvegarde, chaque Etat met en place d'autres mesures qui lui sont propres :

En Algérie :

L'Etat continuera la mise en œuvre des mesures et des activités déjà programmées et engagées, notamment :

1. Les directions de wilayas coordonnent la dynamique de la société civile pour la promotion des savoir-faire ancestraux, le couscous en particulier, en encourageant et en accompagnant les perspectives créatrices de la société civile ;
2. Au niveau de l'éducation nationale, cet élément sera intégré au cursus scolaire au même titre que les éléments classés dans un programme plus large sur le patrimoine ;
3. Au niveau des universités, l'élément sera intégré au niveau des départements enseignant le patrimoine (Tebessa, Tipasa, Tlemcen, Bejaïa...) ;
4. Au niveau de la recherche, le CNRPAH et les universités continueront à soutenir les opérations d'inventaire et d'identification du patrimoine.
5. Au niveau des médias, tous les canaux officiels (TV, radios, journaux) dans toutes les langues pratiquées (amazighe, arabe, française et anglaise) consacrent des programmes au PCI, le couscous a déjà bénéficié de plusieurs éditions spéciales et cela va continuer ;
6. Le festival de la création féminine mis en œuvre par une organisation autonome soutenu par le ministère de la culture, a consacré l'édition 2014 au couscous.
7. Le festival du couscous, issu d'un partenariat entre la société civile et le secteur économique, organise chaque année des concours sur différents aspects de l'élément. Il est soutenu par le ministère de la culture ;
8. Un autre festival de préparation du couscous est organisé à Tlemcen.
9. Le ministère du Tourisme et de l'Artisanat encourage et soutient l'artisanat d'art, notamment par les exonérations des entreprises artisanales et les coopératives. Un programme spécial encourage les créations et productions féminines. Il en va de même pour le ministère de l'Agriculture qui a un programme spécial pour les femmes rurales.
10. Quant au travail des associations, il se manifeste dans tous les domaines de la vie

publique : elles sont présentes avec le couscous dans toutes les manifestations sociales culturelles culinaires, elles font le tour des écoles pour sensibiliser les enfants à l'importance du patrimoine, elles créent des écoles de formation professionnelle.

Au Maroc :

1. Les activités de promotion : La première mesure concerne la poursuite et l'élargissement de l'organisation de festivals gastronomiques et culinaires locaux, régionaux, nationaux ou encore internationaux. Tous incluent le couscous dans leurs programmes. Dans ce cadre, l'Association Marocaine de la Gastronomie et des Arts Culinaires continuera d'organiser la Journée Mondiale du Couscous le 26 octobre de chaque année et qui coïncide avec la Journée mondiale des pâtes.
2. La mise en place de structures économiques encourageant la production du couscous et respectant les impératifs du développement durable : il s'agit ici de la création de plusieurs coopératives œuvrant pour la production des produits de terroir y compris le couscous. Ces coopératives sont favorisées en raison de l'implication prioritaire et effective des femmes.
3. Les activités de documentation : plusieurs activités contribueront à la sauvegarde des savoirs et des savoir-faire liés au couscous par le biais de la documentation. Le programme de l'inventaire du patrimoine culturel national conçu et mis en œuvre par le ministère de la Culture permettra de recueillir des données issues des enquêtes de terrains et qui concerneront la description et la documentation des pratiques sociales et culturelles liées au couscous dans plusieurs communautés à l'échelle nationale. Les universités encourageront également les recherches dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et orienteront les étudiants à s'intéresser aux dimensions sociales et culturelles du couscous.

En Mauritanie :

Les institutions publiques mauritaniennes concernées œuvreront à pérenniser la production traditionnelle du couscous et techniques de savoirs et savoir-faire en s'attelant notamment à :

1. Former et encadrer les coopératives œuvrant dans le domaine de la production et de la préparation traditionnelle de couscous afin qu'elles constituent un cadre de transmission permanente des savoirs, des savoir-faire et des pratiques liés au couscous ;
2. Généraliser ces coopératives sur toute l'étendue du territoire national. Ce qui permettra à chaque entité de produire le couscous le plus utilisé dans la région où elle se trouve, en fonction de la taille des grains et de la semoule utilisée (blé, orge, maïs, mil, millet...) ;
3. Mettre en place des magasins équipés pour offrir les meilleures conditions de stockage pour le couscous ;
4. Favoriser des rencontres entre les femmes productrices du couscous des différentes régions pour échanger les expériences et les savoir-faire dans le domaine ;
5. Organiser des festivals locaux, nationaux et régionaux de vulgarisation et mise en valeur du produit et des pratiques sociales et culturelles liées au couscous.

En Tunisie :

1. Transmission : Les institutions gouvernementales spécialisées, en partenariat avec les ONG, vont organiser des ateliers aux écoliers sur les différents aspects de l'élément pour améliorer sa viabilité et son mode de transmission. Elles déclencheront un processus interactif permettant la création des supports pédagogiques sur la culture du couscous : documents audiovisuels, brochures et sites Internet.
2. Documentation et recherche : un programme sera mis en œuvre, pour la période 2020-2025, au sein de certains organismes de recherche afin de stimuler et enrichir les études sur les valeurs historiques, sociales et culturelles de l'élément, selon une approche pluridisciplinaire favorisant les échanges entre les spécialistes des pays soumissionnaires.
3. Promotion et mise en valeur : la présence du couscous va être renforcée dans les institutions et établissements privés et publics, en collaboration avec les professionnels de l'art culinaire et certaines associations. Les festivals et les concours dédiés au patrimoine culinaire, comme le festival maghrébin du couscous et celui de Cherkaw (variété régionale de couscous) seront appuyés davantage.

L'expérience des coopératives féminines œuvrant dans le domaine des produits de terroir, notamment le couscous et ses annexes, va être élargie et renforcée par l'accompagnement et les moyens et ressources adéquats.

(ii) *Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Les institutions publiques des quatre Etats (Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie) soutiendront toutes les mesures citées dans le point précédent et qui se rapportent à la sauvegarde des savoirs, des savoir-faire et les pratiques liés à la production et à la consommation du couscous.

En Algérie :

L'Etat continuera à soutenir financièrement ces mesures à travers les institutions, les subventions aux associations, les départements ministériels et les directions de wilayas qui redoubleront ainsi leurs efforts sur la vulgarisation et la transmission formelle et non formelle relatives à l'élément ;

Les directions de la culture des wilayas soutiendront la société civile pour s'organiser en associations ou en collectifs afin d'aider à la préservation, la protection et la sensibilisation aux aspects patrimoniaux traditionnels de l'élément;

Les directions de l'artisanat et de l'action sociale des wilayas favoriseront les coopératives relatives à l'élément, en assurant leur soutien aux créateurs notamment par des avantages d'exonération de charges fiscales.

Elargir le champ de communication et multiplier les actions de vulgarisation, à l'instar de celles qui existent déjà : la semaine culturelle et le festival du couscous.

Approfondir l'opération d'inventaire du PCI pour mettre en exergue l'élément dans toutes ses spécificités.

Au Maroc :

L'Etat soutiendra les mesures comme suit :

1) Toutes les activités relatives à la promotion du couscous seront soutenues par les institutions publiques. Dans ce cadre, les institutions concernées financeront et accompagneront un grand nombre de festivals organisés à l'échelle du territoire national.

2) Les institutions publiques encourageront également la création des coopératives visant l'accompagnement des femmes, notamment dans le monde rural. Elles contribueront également à la création des conditions propices à la promotion des savoir-faire traditionnels y compris ceux concernant la production du couscous ;

3) La promotion du couscous est également assurée grâce au soutien qui continuera à être accordé par les institutions publiques aux médias audiovisuels publics et privés qui produisent des documentaires culturels concernant les aspects patrimoniaux nationaux y compris le couscous.

En Mauritanie :

L'Etat accompagne les efforts tendant à l'inscrire sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, dans une requête conjointe des états maghrébins qui partagent l'élément.

La Mauritanie mène une politique de mise en valeur de cet élément en encourageant sa présence dans les différentes manifestations.

L'intérêt accordé aux coopératives féminines travaillant dans le domaine à travers les rencontres et sessions de sensibilisation organisées par la Conservation Nationale du Patrimoine Culturel, et l'appui qui leur est accordé entrent dans ce domaine.

En Tunisie :

1) Les structures de recherche, notamment l'INP, veilleront à la réalisation du programme de documentation et de recherche proposé en la matière grâce à ses capacités scientifiques et aux mécanismes de financement budgétaire qui lui sont propres.

2) Les actions de promotion et de mise en valeur seront soutenues conjointement par le ministère des Affaires culturelles, le ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la pêche et le ministère de la Femme et de la Famille, à travers une assistance technique et des budgets alloués à ce genre d'activités.

Le ministère de l'Education s'impliquera dans la transmission formelle de l'élément en encourageant son usage comme matériel pédagogique et une culture particulière autour duquel pourrait être développée une série d'activités.

3) Les coopératives féminines vont bénéficier davantage de dispositif d'octroi de microcrédit et de subventions déjà mis en place.

(iii) *Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Les représentants des communautés ayant participé à l'élaboration de la présente candidature ont été, dans les quatre pays, différemment impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées.

En Algérie : Les propositions de la société civile via les médias ont commencé avec l'organisation du « festival de la création féminine » dédié au couscous en 2014. Pour cela, la préparation du dossier de cette candidature a connu un engouement très fort. Groupes et individus ont soutenu le travail qui est mené depuis toutes ces années par les experts du PCI répartis au niveau national et ont apprécié l'idée de cette inscription. Ces mesures de sauvegarde sont le résultat de rencontres entre les associations par leur présence déconcentrée et les instances de l'Etat. Au cours de la préparation du dossier, ces participants, hommes et femmes, ont été associés par des séances de concertation, formation et information initiées par des experts du patrimoine culturel immatériel dans plusieurs wilayas du pays. Les participants ont contribué activement à l'élaboration des mesures de sauvegarde et s'engagent à participer dans leur mise en œuvre.

Au Maroc : Les ONG et les associations locales impliquées dans l'élaboration de la présente candidature ont été consultées à propos des mesures de sauvegardes proposées. Bien que cet élément du PCI n'encoure pas de menaces qui pèseraient dans le futur immédiat sur sa viabilité, les ONG consultées ont proposé ces mesures et ont assuré qu'elles s'engageront à les mettre en œuvre en coordination avec les institutions publiques. Deux mesures principales sont directement concernées par l'implication effective des ONG. La première est relative à l'organisation des festivals locaux, nationaux et internationaux en relation avec le patrimoine culinaire et gastronomique où le couscous occupe une place prépondérante. La deuxième mesure est bien plus importante : il s'agit de la création et de la mise en place de coopératives engagées dans la production traditionnelle du couscous.

En Mauritanie : Lors de la préparation du dossier, la Conservation Nationale du Patrimoine Culturel a organisé plusieurs rencontres avec les acteurs impliqués dans l'activité de production, notamment les coopératives féminines et les vendeuses du produit. Ces rencontres ont permis de les impliquer davantage dans la préparation du projet. Comme l'activité est essentiellement féminine, la question du genre a longuement été débattue. Ces rencontres ont permis de constater un engagement sincère de ces femmes à assurer la sauvegarde et la promotion du couscous et de ses dimensions symboliques et sociales. Ces partenaires ont enrichi la candidature d'idées, d'observations et de propositions qui ont toutes été prises en compte dans le dossier.

En Tunisie : Outre les consultations informelles qui ont eu lieu lors des activités associatives dédiées à l'élément, plusieurs rencontres ont été effectuées, au sujet de la planification des

mesures de sauvegarde avec divers acteurs : hommes et femmes, détenteurs et porteurs, producteurs et consommateurs.

Les associations et les ONG ont été largement consultées, aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale grâce à une équipe d'experts en PCI appartenant à l'institut national du patrimoine, dont les membres sont répartis sur presque tout le territoire tunisien, ce qui a permis de collecter le maximum de suggestions et d'établir un programme reflétant les grandes orientations des communautés qui vont être systématiquement impliquées dans la mise en œuvre de ces mesures de sauvegarde.

3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde

Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l'élément.

Nom de l'organisme : Groupement interwilayal des coopératives de commerce équitable

Nom et titre de la personne à contacter : M. Sidali LAHLOU, gestionnaire

Adresse : Maison Lahlou, Palais des expositions, SAFEX, Alger

Numéro de téléphone : 00.213 770649111

Adresse électronique : maisonlahlou@yahoo.fr

Autres informations pertinentes :

Nom de l'organisme : Le festival national de la création féminine

Nom et titre de la personne à contacter : Mme Hamida AGSOUS, commissaire du festival

Adresse : Institut supérieur de musique, Alger

Numéro de téléphone : 00 213 661505902

Adresse électronique : hamagsous@yahoo.fr

Autres informations pertinentes : fb/ festival national de la création féminine

MAROC

Nom de l'organisme : Le collectif «initiative patrimoine culinaire»

Nom et titre de la personne contact : Mohammed Bennani Khir, président

Adresse : 2, rue Jedda, quartier du parc, 20140, Casablanca-Maroc

Numéro de téléphone : +212 6 614 772 33

Adresse électronique : patrimoineculinaire@gmail.com

Nom de l'organisme: Fondation Miftah Essaad pour le capital immatériel du Maroc

Nom et titre de la personne contact : Lala Badr Assaoud Alaoui, présidente

Adresse : lotissement Rouaïde, n° 73, Elkaria, Sala-Eljadida-Maroc

Numéro de téléphone : +212 5 378 285 23

Adresse électronique : miftahessaad@gmail.com

Mauritanie

Nom de l'organisme : Association Mauritanienne pour la sauvegarde du PCI

Nom et titre de la personne à contacter : Cheikh Lebyadh Fatma, présidente

Adresse : 907 NOT Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie

Numéro de téléphone : 00 222 36284010

Adresse électronique : amspci2003@gmail.com

Autres informations pertinentes : Association accréditée auprès de l'UNESCO

Nom de l'organisme : Association mauritanienne pour la gastronomie traditionnelle (AMGT)

Nom et titre de la personne à contacter : Amy Mohamed Lemine

Adresse : Quartier Baghdad, Nouakchott, Mauritanie

Numéro de téléphone : 00 22241918687

Adresse électronique :

Autres informations pertinentes :

Tunisie

Nom de l'organisme : association tunisienne du patrimoine partagé « Thaqâfât »

Nom et titre de la personne à contacter : Jarray Fathi, président

Adresse : 5 rue Mohamed al-Bachouch 1089, Manfleury, Tunis, Tunisie

numéro de téléphone : +216 98477865

adresse électronique : atpp.thaqafat@gmail.com

Nom de l'organisme : Association Gastronomie pour tous

Nom et titre de la personne à contacter: Helmi Gahbiche, président

Adresse: Rue de Chypre, Immeuble Gahbiche, Sahloul 1, Sousse

Numéro de téléphone: +216 58 31797

Adresse électronique: gastronomie.pourtous@gmail.com

4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature

Pour le critère R.4, les États doivent démontrer que « l'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.

Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d'expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l'élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l'article 15 de la Convention.

Minimum 340 mots et maximum 570 mots

Dans les quatre pays soumissionnaires, ce sont les acteurs de la société civile qui, en premier, ont, envers chaque Etat, manifesté activement le désir d'inscrire l'élément comme patrimoine de l'humanité en tant qu'art culinaire et en tant qu'ensemble de traditions sociales et culturelles. Ils ont ainsi été impliqués dans sa réalisation, car tous sont convaincus que ce volet contribue grandement à la construction de leur identité. Ce mets fédérateur maintient la cohésion sociale et familiale et favorise le vivre ensemble.

Ce souhait d'inscrire l'élément sur la Liste représentative du PCI a été exprimé, à plusieurs reprises, par des communautés, groupes et individus des quatre pays concernés, lors des manifestations dédiées au patrimoine culinaire et gastronomique comme les festivals, les groupements associatifs et en des circonstances plus spécifiques comme des colloques sur le patrimoine en général.

L'idée de soumettre une candidature multinationale pour l'inscription de l'élément sur la liste représentative de l'UNESCO émane également de la volonté de la société civile qui s'est exprimée lors de différentes manifestations participatives, notamment les festivals internationaux dédiés au couscous. Cette volonté a été soutenue par les experts en patrimoine immatériel des quatre pays à travers des échanges informels à l'occasion de leurs participations aux différentes réunions statutaires de l'UNESCO, notamment lors des sessions du comité intergouvernemental depuis 2010 et concrétisée par la tenue d'une série de réunions organisées à Alger en mai et décembre 2018 et à Nouakchott en mars 2019. Les experts ont travaillé en collaboration étroite avec les communautés pour l'élaboration de cette candidature.

Algérie

Le montage du dossier sur « les savoirs, savoir-faire et pratiques liés à la production et à la consommation du couscous » est le résultat d'un large travail de terrain auquel des communautés de toutes les régions dans différentes wilayas ont contribué dans la joie et la bonne humeur.

Les participants, associations et organisateurs, du "Festival de la création féminine", dans son édition 2014 dédiée au couscous, ont exprimé, via les médias algériens et non algériens, la nécessité de cette inscription.

En 2016, au festival du couscous de Tlemcen, organisé par l'association Assala, les acteurs locaux ont exprimé la même demande ;

En 2019, à la 2ème édition du festival international du couscous d'Alger, la nécessité de cette inscription a été réitérée.

Toutes ces personnes et organisations sont les premières concernées et impliquées dans l'identification de l'élément. Ce sont elles qui ont identifié les artisans et artisanes impliqués, elles ont organisé des expositions d'objets et procédé à des célébrations diverses, pour mieux visualiser cette opération qui se déroule dans l'intimité des maisons.

Maroc

L'idée de la préparation d'une candidature dédiée aux savoirs, savoir-faire, pratiques sociales et rituels liés au couscous en vue d'une éventuelle inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO remonte déjà à quelques années. La présence de ce mets traditionnel dans la vie quotidienne des Marocains, que ce soit à l'intérieur du pays ou toute la diaspora à travers le monde, a suscité cet intérêt unanime.

En 2015, deux ONG nationales œuvrant dans le domaine de la protection, de la sauvegarde et

de la promotion du patrimoine culinaire et gastronomique ont contacté le ministère de la Culture au sujet de l'élaboration d'une candidature relative au couscous. Il s'agit de l'Association Marocaine de la Gastronomie et de l'Association des Cuisiniers du Maroc. Des réunions ont alors été tenues avec les services concernés de la Direction du patrimoine culturel et les responsables des deux ONG dont les activités couvrent le territoire national. Elles ont manifesté leur disponibilité à véritablement contribuer à l'élaboration de la candidature en fournissant les données, les informations et les matériaux nécessaires.

L'ONG Miftah Essaâd, spécialisée dans la promotion du capital immatériel marocain, a organisé un colloque international à Tanger en 2015 en marge duquel elle a exposé le processus de la préparation du grand plat du couscous dit «Gasaa El Omaria» bien connu dans la région de Marrakech. L'Association a ainsi contribué à constituer une base d'informations utilisées dans l'élaboration de la présente candidature.

Les échanges entretenus entre les services de la Direction du patrimoine culturel et ces trois ONG et d'autres associations nationales (dont deux sont accréditées auprès du Comité Intergouvernemental pour la sauvegarde du PCI) représentant les communautés ont abouti à établir les éléments essentiels de la présente candidature.

Lors de certaines missions de terrain effectuées par les services de la Direction du Patrimoine culturel dans des régions du Maroc dans le cadre de l'inventaire du patrimoine culturel, les communautés donnent au couscous une place bien plus importante en fournissant toutes les informations et toute la documentation disponibles. Par ailleurs, les entrevues tenues avec des chercheurs académiques et universitaires ont été également l'occasion pour fournir des données intéressantes qui ont enrichi ce dossier.

Mauritanie

La préparation du dossier a été faite dans un climat de coopération, voire de partenariat particulièrement fructueux.

La Conservation Nationale du Patrimoine Culturel a organisé, dans une première phase, des missions qui ont sillonné tout le pays avec la mission de sensibiliser les acteurs, requérir leur participation et prendre note de leurs éventuelles observations et des problèmes rencontrés dans l'exercice de leurs activités.

Ces missions ont permis d'établir des constats dont le plus important est l'engagement et l'intérêt que les personnes contactées accordent au projet.

La sensibilisation a porté sur l'importance du patrimoine culturel immatériel en tant que témoin civilisationnel et partie de l'identité de la Nation.

Comme les acteurs concernés sont essentiellement les femmes, la sensibilisation a longuement abordé le rôle du genre.

Dans une deuxième phase, la Conservation a organisé une rencontre regroupant des représentantes de toutes les régions et leur a soumis l'ossature du dossier afin d'entendre leurs observations et propositions sur le sujet.

Les idées formulées ont largement contribué à enrichir et finaliser le dossier.

Tunisie

Le souhait d'inscrire l'élément sur la Liste représentative du PCI a été exprimé, à plusieurs reprises, par des communautés, groupes et individus, lors des manifestations dédiées au patrimoine culinaire et gastronomique sur le territoire tunisien. Des demandes en ce sens ont été adressées au ministère des Affaires culturelles qui a délégué l'Institut national du patrimoine pour étudier la possibilité d'une telle candidature. Pour ce faire, des experts en PCI du Département de l'inventaire et de l'étude des biens ethnographiques et des arts contemporains, qui relève de l'Institut national du patrimoine, se sont mobilisés dans plusieurs régions pour expliquer, éclaircir et démontrer la nature de la candidature, ses conditions, son processus et les enjeux qui y sont liés.

Après une première série de contacts informels, un comité de travail pluridisciplinaire s'est

constitué, représentant détenteurs et porteurs, ONG et organismes gouvernementaux compétents. Ce qui a permis d'organiser, du 25 février au 25 juillet 2018, une deuxième série de rencontres plus larges avec les communautés concernées et de les impliquer non seulement à titre consultatif mais aussi comme génératrices d'une véritable dynamique autour du dossier.

Par ailleurs, le partage des tâches des membres du comité de travail en fonction de leurs statuts en rapport avec l'élément a donné lieu à une contribution très efficace de la part des communautés en fournissant les informations indispensables, en produisant des vidéos et en intensifiant les manifestations visant le soutien de la candidature, notamment lors de la célébration annuelle du mois du Patrimoine du 18 avril au 18 mai dans ses deux dernières sessions.

4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l'anglais ou du français.

Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d'un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Dans tous les pays soumissionnaires, les consentements ont été exprimés par des déclarations orales, écrites ou des organisations d'événements.

ALGERIE

Lettre de Mr Sidali Lahlou, président du Groupement interwilayal des coopératives de commerce équitable.

Lettre de Mme Hamida Adsous, commissaire du festival national de la création féminine.

Collectifs des associations d'al-Bayadh Sidi Cheikh (Algérie - Sud)

Association Azzouhour de Bordj Bou arreridj pour la femme et la fille (Algérie-Est)

Association al-Assala Arts et artisanat traditionnels de Tlemcen (Algérie-Ouest)

MAROC

Le Collectif « Initiative Patrimoine Culinaire »

L'Association Marocaine de la Gastronomie et des arts culinaires, AMG

La Fondation Miftah Essaâd pour le Capital immatériel du Maroc

L'Association des Lauréats de l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, ALINSAP, ONG nationale accréditée auprès de l'UNESCO (Convention de 2003)

L'Association Cont'Act pour l'Éducation et les Cultures, ONG nationale accréditée auprès de l'UNESCO (Convention de 2003)

L'Association des Cuisiniers du Maroc

l'Association Provinciale des Productrices de Couscous sise à Guelmim.

l'Association Marocaine de Recherche et d'Échange Culturel, AMREC

MAURITANIE

Association mauritanienne pour la sauvegarde du PCI

Association mauritanienne pour la gastronomie traditionnelle

TUNISIE

Association tunisienne du patrimoine partagé Thakâfât

Association les géants culinaires

Association Gastronomie pour tous

Académie nationale de cuisine

Association al-Assala Tourisme culturel et patrimoine

Association du festival du Cherkaw à Monastir

4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.

Si de telles pratiques n'existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu'il n'y a pas de pratiques coutumières régissant l'accès à cet élément.

Minimum 60 mots et maximum 280 mots

Le couscous est un plat de partage par excellence. Il est fait pour être consommé ensemble, toujours dans une ambiance de convivialité, de commensalité et d'échange dans le respect des traditions séculaires de tous les peuples des pays soumissionnaires (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie). Que ce soit au moment de rouler la semoule par les soins des femmes, au moment de sa préparation et de sa cuisson à la vapeur ou au moment de sa consommation collective, le couscous n'est associé à aucune pratique d'ordre coutumière ou autre qui nécessiterait le respect d'un secret quelconque ou qui limiterait l'accès aux connaissances qui lui sont associées. Les savoirs, les savoir-faire et les pratiques culturelles et sociales liés au couscous sont transmis de génération en génération par apprentissage non formel et formel sans restriction aucune et dans le respect des traditions.

Il se pratique régulièrement de façon très répandue dans toutes les familles, dans la vie de tous les jours et à toutes les occasions significatives, familiales ou collectives.

4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)

Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l'élément, telles qu'associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :

- a. *Nom de l'entité*
- b. *Nom et titre de la personne contact*
- c. *Adresse*
- d. *Numéro de téléphone*
- e. *Adresse électronique*
- f. *Autres informations pertinentes*

Algérie

Association culturelle « Yessis Idhourar » des artisanes de la wilaya de Tizi-Ouzou,

Mme Djamila HABBAK, présidente

Adresse : Village Achlouh, commune Sidi Rached, Tizi-Ouzou ;

Contact : Tel/ 00.213790878493 ; fb/ issisidhourar.

Festival national annuel du couscous à Tlemcen

Mme Houria BOUDIA, commissaire du festival et présidente de l'association el-Assala de Tlemcen

Contact : Tel : 043264431/ elassalatlemcen@gmail.com Site web/ www.elassalatlemcen.com,
fb/ elassalatlemcen ;

Adresse: el-Machouar- Tlemcen

groupement interwilayal de coopératives de couscous de commerce équitable :

Sidali LAHLOU, gestionnaire de groupement interwilayal de coopératives de couscous;
président de l'association nationale des produits de terroir,

Adresse : maison lahlou, Palais des expositions, SAFEX, Alger

Contact : tel / 0770649111 ; email/ maisonlahlou@yahoo.fr; fb/ maison lahlou

Le festival national de la création féminine, édition annuelle

Mme Hamida AGSOUS, commissaire du festival,

Adresse : Institut supérieur de musique, Alger

Adresse mail hamagsous@yahoo.fr

00.213661505902 ; fb/ festival national de la création féminine

Maroc

Nom de l'entité : l'Association des Lauréats de l'Institut National des Sciences de l'Archéologie
et du Patrimoine, ALINSAP

Nom et titre de la personne contact : Youssef Khiara, président

Adresse : Madinat Al Irfane, Hay Riad, BP 6828, Rabat Instituts

Numéro de téléphone : +212 6 618 606 49

Adresse électronique : tinmellal@yahoo.fr

Nom de l'entité : Association Marocaine de la Gastronomie

Nom et titre de la personne contact : Abdelilah Lahbabi, président

Adresse : 350, Bd Ghandi, Oasis, Casablanca - Maroc

Numéro de téléphone : +212 6 611 392 86

Adresse électronique : a.lahbabi@composcanner.com

Nom de l'entité : Association des Cuisiniers du Maroc

Nom et titre de la personne contact : Mohamed Khir Bennani, secrétaire général

Adresse : 2, rue Jemma, Quartier du Parc, Casablanca, 20140, Maroc

Numéro de téléphone : +212 6 614 772 33

Adresse électronique : cuisiniersdumaroc@gmail.com

Nom de l'entité : collectif « Initiative Patrimoine Culinaire »

Nom et titre de la personne contact : Mohamed Khir Bennani, président

Adresse : 2, rue Jemma, Quartier du Parc, 20140, Casablanca- Maroc

Numéro de téléphone : +212 6 614 772 33

Adresse électronique : patrimoineculinaire@gmail.com

Nom de l'entité : Association Cont'Act pour l'Education et les Culture

Nom et titre de la personne contact : Najima Thay Thay, présidente

Adresse : 115, Fondation Hassan II, Harhoura-Temara- Maroc

Numéro de téléphone : +212 6 613 190 03

Adresse électronique : associationcontact@gmail.com

Nom de l'entité : Fondation Miftah Essaâd pour le Capital Immatériel du Maroc

Nom et titre de la personne contact : Lala Badr Assaôud Alaoui, présidente

Adresse : 73, Lotissement Rouaïde, Elkaria, Sala-Eljadida- Maroc

Numéro de téléphone : +212 5 378 285 23

Adresse électronique : miftahessaad@gmail.com

Nom de l'entité : Association Marocaine pour la Recherche et l'Echange Culturel, AMREC

Nom et titre de la personne contact : Lhoucine Ait Bahcine, président

Adresse : 10, av. Amir Moulay Abdallah, Rabat-Maroc

Numéro de téléphone : +212 6 613 481 34

Adresse électronique : bahcine@gmail.com

Nom de l'entité : Association Provinciale des Productrices de Couscous

Nom et titre de la personne contact : Rachida Doudjane, présidente

Adresse : 177, Avenue Abouda, Guelmim- Maroc

Numéro de téléphone : +212 6 420 535 83

Adresse électronique : alkhayr.albaraka.rs@gmail.com

Mauritanie

Nom de l'entité : Association mauritanienne pour la sauvegarde du PCI

Nom et titre de la personne contact : Fatma Cheikh Lebyadh, présidente

Adresse : 907not Tevragh Zeina, Nouakchott

Tel : 222 36 28 41 10

Adresse électronique : fatmacheikh01gmail.com

Nom de l'organisme : Association mauritanienne pour la gastronomie traditionnelle (AMGT)

Nom et titre de la personne à contacter : Amy Mohamed Lemine

Adresse : Quartier Baghdad, Nouakchott, Mauritanie

Numéro de téléphone : 00 22241918687

Adresse électronique :

Autres informations pertinentes :

Tunisie

Nom de l'entité: Association tunisienne du patrimoine partagé: "Thakâfât"

Nom et titre de la personne contact: Fathi Jarray, président

Adresse: 5 rue Mohamed al-Bachouch, 1089, Manfleury, tunis, Tunisie

Numéro de téléphone: +216 98 477865

Adresse électronique: app.thaqafat@gmail.com

Nom de l'entité: Association Les géants culinaires

Nom et titre de la personne contact: Lotfi Kenz, président

Adresse: Rue Med Kantaoui, 4011 H-Sousse, Tunisie

Numéro de téléphone: +216 55 314800

Adresse électronique: culinary.a.c.g@gmail.com

Nom de l'entité: Association Gastronomie pour tous

Nom et titre de la personne contact: Helmi Gahbiche, président

Adresse: Rue de Chypre, Immeuble Gahbiche, Sahloul 1, Sousse, Tunisie

Numéro de téléphone: +216 58 31797

Adresse électronique: gastronomie.pourtous@gmail.com

Nom de l'entité: Académie nationale de cuisine

Nom et titre de la personne contact: Mounir Arem, président

Adresse: 32 Rue Félicien Challaye, 1082 Mutuelle ville, Tunis, Tunisie

Numéro de téléphone: +216 58 6646 / 216 71844220

Adresse électronique: ancbureautunis@gmail.com

Nom de l'entité: Association Al-Assala pour le tourisme culturel et le patrimoine

Nom et titre de la personne contact: Tarek Ben Khedher, président

Adresse: Avenue Ali Belhwan, ImmeubleEI- Kassraoui, 5100 Mahdia, Tunisie

Numéro de téléphone: +216 98 255529

Adresse électronique: chefvoyagesmahdia@.com

Nom de l'entité: Association Festival du Charkaw à Monastir,

Nom et titre de la personne contact: Iyadh Allegue, président
Adresse: Cité El-Frina, Boulevard El-Karawan, Monastir 5000, Tunisie
Numéro de téléphone: +216 98 255529
Adresse électronique: iyadhalleg@yahoo.fr

5. Inclusion de l'élément dans un inventaire

Pour le critère R.5, les États doivent démontrer que l'élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.

L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l'élément dans un inventaire en cours.

Fournissez les informations suivantes :

(i) Nom de l'(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l'élément est inclus :

Algérie –

Banque nationale de données du patrimoine culturel immatériel

Maroc –

Inventaire et Documentation du Patrimoine Culturel Marocain- IDPCM

Mauritanie -

Inventaire du patrimoine culturel immatériel national

Tunisie -

Inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

(ii) Nom du (des) bureau(x), agence(s), organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l'inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n'est ni l'anglais ni le français :

Algérie –

Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (CNRPAH)

Maroc –

Service du patrimoine culturel immatériel de la Direction du patrimoine culturel relevant du ministère de la Culture

Mauritanie -

Conservation nationale du patrimoine culturel

Tunisie

Institut national du patrimoine, Département de l'inventaire et de l'étude des biens ethnographiques et des arts contemporains

(iii) Numéro(s) de référence et nom(s) de l'élément dans l'(les) inventaire(s) concerné(s) :

Algérie

N° : 0601/18

Nom de l'élément : « Le couscous : sa place et son rôle dans la vie sociale »

L'élément existe aussi dans plusieurs autres inventaires locaux des directions de culture sous différentes appellations.

Maroc –

idpcm:25BE44: Couscous: Pratiques, savoirs et savoir-faire

Mauritanie -

Fiche d'inventaire n° 881 du 12 décembre 2018

Tunisie

N° 4/ 45

Le couscous : savoirs, savoir-faire et pratiques liés à sa production et à sa consommation.

(iv) Date d'inclusion de l'élément dans l'(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :

Algérie –

L'élément a commencé à figurer dans les inventaires locaux de wilayas depuis 2014.

Dans la base nationale de données, l'élément a été inclus le 10 janvier 2019

Maroc

Décembre 2018

Mauritanie

12 décembre 2018

Tunisie

21 décembre 2018.

Première mise à jour réalisée le 14 février 2019.

(v) Expliquez comment l'élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été

collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d'être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d'instituts de recherche et de centres d'expertise (230 mots maximum).

ALGERIE

L'inventaire de l'élément, notamment la partie du mets emblématique « le couscous » avec ses ustensiles et les festivités et rituels qu'il contribue à célébrer, se retrouve dans plusieurs inventaires plus généraux réalisés dans les wilayas.

Le premier inventaire de wilaya réalisé entre 2012 et 2014; est « l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la wilaya de Médéa ». Les associations culturelles de Médéa ont toutes contribué à rassembler les matériaux pour la réalisation des fiches d'identification, notamment l'association « al-Açâbi' ad-dhahabiya » (les doigts d'or) de Médéa, spécialisée dans l'art culinaire et l'association "Amal wa Tahaddi" (espoir et défis) de Tablat spécialisée dans la fabrication des ustensiles (argiles) et dans le tissage.

Il y a eu ensuite l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la wilaya de Saïda (2015) impliquant toutes les associations de Saïda, l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la wilaya de Naâma (2016) impliquant des associations et des personnes ressources, puis l'inventaire de la wilaya de Bordj Bou Arreridj (2018) avec la contribution de personnes ressources de toutes les régions du sud de la wilaya avec ses spécificités sahariennes, au nord avec ses particularités montagneuses proches de la Kabylie, sans oublier les travaux déjà entamés de l'inventaire de la wilaya de Tizi-Ouzou, avec le travail appréciable de ses associations très actives, notamment « Yessis Idhourar » (les filles des montagnes).

MAROC

L'inventaire et la documentation des aspects culturels en relation avec le Couscous au Maroc ont été réalisés à plusieurs niveaux. Trois grandes ONG nationales œuvrant dans le domaine du patrimoine culinaire et gastronomique ont essentiellement contribué à l'enrichissement des données en apportant des informations précieuses non seulement sur les différentes modalités de la préparation du plat traditionnel du Couscous, mais également en ce qui concerne ses dimensions symboliques et sociales. En outre, plusieurs missions de terrains, sur l'ensemble du territoire national, ont été effectuées par les services concernés de la Direction du Patrimoine culturel au cours desquelles les communautés ont fait état de la richesse et de la diversité à la fois des manières de faire le Couscous et de ses prolongements symboliques et rituels. Toutes ces données ont servi par la suite pour enrichir et alimenter la fiche d'inventaire dédiée à l'élément "Couscous ; pratiques, rituels et savoir-faire" au Maroc. Les ONG nationales impliquées dans l'élaboration de cette candidature ont apporté un complément d'information, notamment en ce qui concerne les dimensions symboliques relatives à la convivialité, à la commensalité et à la "baraka" (bénédiction) liées au Couscous. Des chercheurs universitaires, des anthropologues et des historiens ont enrichi les données de l'inventaire par des éléments précieux relatifs aux origines historiques du Couscous.

MAURITANIE

L'inventaire a été réalisé par les équipes de la conservation nationale du patrimoine qui a réuni à cet effet les associations des femmes qui s'occupent de cet élément :

Les détentrices ont identifiés les différentes composantes de l'élément. Elles se sont mobilisées pour définir tous les aspects de l'importance pour les communautés de la sauvegarde de cet élément.

Les coopératives féminines qui travaillent dans le domaine de la préparation du couscous ont participé à l'identification de l'élément, aux activités de sensibilisation, aux processus de l'inventaire et de l'enregistrement au niveau de l'inventaire national.

Les ONG concernées considèrent à ce titre que cet élément constitue une activité génératrice de revenus qui contribue efficacement au développement surtout dans le milieu des femmes.

Des jeunes filles associées à ce travail ont montré un intérêt particulier pour la sauvegarde de

cet élément qui constitue un patrimoine culturel qui marque leur identité.

Les différentes communautés associées à l'élaboration de cette demande ont exprimé leur consentement libre, préalable et éclairé à cette candidature.

Les attestations jointes témoignent de la participation des communautés à l'élaboration de ce dossier et de leur consentement, libre, préalable et éclairé pour l'inscription du Couscous sur les listes de la Convention 2003

TUNISIE

Après une série de réunions informelles avec des ONG et une recherche bibliographique menée sur l'élément, des enquêtes de terrain ont été entamées entre le premier juin et la fin octobre 2018, suivant des étapes successives qui ont pris en compte la nature de l'élément et ses extensions sociologiques et géographiques. Grâce à l'engagement des communautés locales, des associations et de plusieurs autres acteurs concernés, l'inventaire a pris la forme d'un projet participatif, ce qui a permis de toucher toutes les grandes régions du territoire tunisien et d'assurer la représentativité de l'élément, notamment au niveau de la variable "genre".

(vi) Expliquez comment l'(les)inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l'ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).

Algérie –

Les inventaires de wilayas doivent être mis à jour régulièrement par les directions de culture des wilayas.

La banque nationale de données numérisée est encore récente, elle est mise à jour régulièrement par le CNRPAH où une division de recherche scientifique est dédiée au pci.

Maroc –

La Direction du patrimoine culturel (ministère de la Culture) assure la gestion des données relatives au patrimoine culturel immatériel à l'échelle nationale. Un service y est spécifiquement dédié chargé de l'inventaire ainsi que du suivi des candidatures soumises à l'UNESCO. La Direction du patrimoine culturel effectue régulièrement des missions de terrain, souvent à la demande des communautés, pour inventorier et documenter les éléments du patrimoine culturel immatériel. Les données ainsi recueillies sont enregistrées dans la base de données dédiée à cet effet (www.idpc.ma). Des mises à jour sont réalisées à la suite de nouveaux travaux de terrain effectués auprès des mêmes communautés et quand cela s'avère nécessaire.

Mauritanie -

La conservation nationale du patrimoine culturel est chargée de la mise à jour. Le département du PCI envoie des missions de terrain régulièrement ou à la demande des populations pour l'exploration, la réalisation et la mise à jour des inventaires. Ces opérations sont effectuées en concertation et en collaboration avec des ONG spécialisées dans le patrimoine et le développement durable.

Tunisie -

L'inventaire est mis à jour selon une démarche participative impliquant détenteurs, praticiens et experts. En effet, les informations existantes changent et se modifient, d'une façon permanente, en fonction de leur nature et les activités des praticiens, des porteurs et des organismes impliqués dans la sauvegarde de chaque élément.

(vii) Fournissez en annexe la preuve documentaire faisant état de l'inclusion de l'élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l'élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l'étendue de l'élément.

a. Si l'inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l'élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français.

b. Si l'inventaire n'est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l'élément inclus dans l'inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français.

Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :

Algérie

Fiche d'identification : Le couscous : sa place et son rôle dans la vie sociale

<http://cnrpah.org/pci-bnd/index.php/10-photos/47-le-couscous-sa-place-et-son-role-dans-la-vie-sociale>

Maroc

Fiche d'inventaire n°idpcm :25BE44 : couscous : pratiques, rituels et savoir-faire

http://www.idpc.ma/view/pc_immateriel/idpcm:25BE44?sort=title&titleinitial=c&page=1&num=2

Mauritanie

Fiche d'inventaire national (en arabe et en français)

Décret portant classement des traditions, mœurs et de savoir-faire liés au couscous sur la liste du patrimoine national

Tunisie

Fiche d'inventaire national du patrimoine culturel immatériel n°4/045 (en arabe et en français)

http://www.inp.rnrt.tn/pat_immateriel/kouskoustunar.pdf

6. Documentation

6.a. Documentation annexée (obligatoire)

Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d'évaluation et d'examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d'éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l'élément s'il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu'ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés.

- preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l'anglais ou du français
- document attestant de l'inclusion de l'élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l'(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente
- 10 photos récentes en haute résolution
- octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)
- film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français
- octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo)

6.b. Liste de références documentaires (optionnel)

Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l'élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.

Ne pas dépasser une page standard

- Babès (L.), « Le couscous comme don et sacrifice », Revue Mauss, n°8, 1996, pp. 267-276.
- Ben Tanfous A., 1985. L'alimentation à Jerba, in l'homme méditerranéen et la mer, Institut national d'archéologie et d'art de Tunis, édition Salamambo, Tunis.
- Boukli, L., 2002, Le plat du partage, histoires du couscous, Musk éditions, Alger.
- Essid M. -Y., 1999. Alimentation et pratiques de table en Méditerranée, colloque du GERIM, Maisonneuve et Larose.
- Essid M. -Y., 2012. Histoire des alimentations méditerranéennes, CIHEAM, Mediterra.
- Gast M., Alimentation des populations de l'Ahaggar, Mémoires du CRAPE, IRS d'Alger et Arts et métiers graphiques de Paris, 1969.
- Geuthner P., 1950. Recherches sur les documents arabes relatifs à la cuisine, Paris, Librairie orientaliste.
- Gobert E.-G., 1940. Usages rites alimentaires des Tunisiens, leur aspect domestique, physiologique et social », Archives de l'Institut Pasteur de Tunis, XXIX.
- Gsell S., 1927. Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. VI, Paris, Hachette.
- Guidoum N., 2006. Couscous. Paris, Solar.
- Hal F., 2000. Le livre du couscous. Paris, Éditions Stock.
- Hal F., 2005. Le Grand livre de la cuisine marocaine. Paris, Hachette Pratique.
- Hazan-Arama F., 1987. Saveurs de mon enfance : la cuisine juive du Maroc. Paris, Laffont.
- Ibn Khaldoun. : L'histoire des berbères,
- Jouin J., 1957. Valeur symbolique des aliments et rites alimentaires à Rabat, Hespéris, Tome XLIV.
- Mahfoudh D., 1992. Rites alimentaires, rites matrimoniaux dans la société tunisienne, Revue Ibla, Tunis, n°170.
- Melliti I., 2008. Récits de vie et pratiques alimentaires ; origines, identités et biographies, in Milliti (Imed) et Najar (Sihem), Se nourrir en Tunisie, traditions et dynamiques actuelles, Beyrouth, Entreprise Universitaire d'Etudes et de Publication.
- Messaoudi L., 1981. L'Art de vivre marocain : traditions et coutumes des communautés musulmanes et juives. Paris, Eddif international.
- Moreau J. et Ardry R., 1942. Un aliment nord-africain : le couscous, composition, fabrication,

préparation », Archives de l'Institut Pasteur, Tunisie.

Morsy M., 1996. Le Monde du couscous. Aix-en-Provence, Edisud.

Najar S., 1993. Pratiques alimentaires des Djerbiens : une étude socio-anthropologique, Université Paris V, René Descartes, Sciences Humaines Sorbonne.

Rabaa C. et Mouhoub H., 2003. Les Aventures du couscous. Arles, Actes Sud.

Sidi Boumedine, 2015, R., Cuisines traditionnelles en Algérie: un art de vivre, Chibah éditions, Alger.

Tamzali H., 1986. La Cuisine en Afrique du Nord. Paris, Vilo.

Valensi L., 1975. Consommation et usages alimentaires en Tunisie aux XVIIe et XIXe siècles, Annales, économie, sociétés, civilisations, n° 2-3.

- ابن عذاري المرآكشي، البيان المغرب في أخبار الأندلس و المغرب، الجزء الأول، تحقيق ومراجعة كولان (ج.س.) و بروفنسال (إ.ر. - ليفي)، بيروت، دار الحداثة، 1983
- البقلوطي (ناصر): "لمحة عن التغذية التقليدية بالجنوب التونسي"، مجلة الفنون والتقاليد الشعبية، عدد 9، 1987
- الوزان (الحسن بن محمد)، وصف إفريقيا، ترجمة حجي (محمد) والأخضر (محمد)، بيروت، دار الغرب الإسلامي، 1983، ص 253.
- الحشائشي (محمد بن عثمان)، الهدية أو الفوائد العلمية في العادات التونسية، دراسة وتحقيق بن الحاج يحيى (جيلاني)، تونس، دار سراس للنشر، 1996
- النجار (سهام)، "مظاهر التغير والمحافظة المرتبطة بالممارسات الغذائية"، ضمن الممارسات الغذائية و التحولات الاجتماعية في تونس: دراسة سوسيو أنثروبولوجية، الملتيمي (عماد) والنجار (سهام)، بيروت، المؤسسة الجامعية للدراسات والنشر والتوزيع، 2008
- شفيق (محمد)، المعجم العربي الأمازيغي، ج 3، ص.ص. 389-390

<https://www.youtube.com/watch?v=4SUpphoeVdU>

<https://www.facebook.com/pages/category/Festival/Festival-international-du-couscous-1745238705532552/>

<https://parolesdechefs.blogspot.com/2019/02/2e-edition-du-festival-international-du.html?fbclid=IwAR0i6wjoPtcWunUSuVWLHtmGWWA6XiJXNZDMgPs254-rcDSNh5HumdlDckQ>

<http://www.aps.dz/culture/84992-2e-edition-du-festival-international-du-couscous-au-palais-de-la-culture>

http://www.babzman.com/contribution-le-couscous-ou-lhistoire-ancestrale-dun-grain-magique/file:///C:/Users/User/Desktop/couscous/mغرب_البيان_المغرب_في_أخبار_الأندلس_والمغرب.pdf

7. Signature(s) pour le compte de l'(des) État(s) partie(s)

La candidature doit être signée par un responsable habilité pour le compte de l'État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.

Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d'un responsable de chaque État partie soumissionnaire.

Nom :

Titre :

Date :

Signature :

Algerie

Nom : S. Exc. Monsieur Abdelkader MESDOUA

Titre : Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire en France, Délégué permanent

Date : 29/03/2019

Signature

Maroc

Nom : S. Exc. Madame Zohour ALAOUI

Titre : Ambassadeur, Déléguée permanente

Date : 29/03/2019

Signature

Mauritanie

Nom : S. Exc. Madame Cheikh Boudé CISSE

Titre : Ambassadeur, Déléguée permanente

Date : 29/03/2019

Signature

Tunisie

Nom : S. Exc. Monsieur Ghazi GHERAIRI

Titre : Ambassadeur, Délégué permanent

Date : 29/03/2019

Signature

Nom(s), titre(s) et signature(s) du(des) responsable(s) (pour les candidatures multinationales seulement)